

MAIRIE  
de  
CROISY SUR EURE

**DELIBERATION**

**REUNION DU CONSEIL DU 07 DECEMBRE 2018**

**Présents :** Jean Michel de MONICAULT, Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN, Julie TACCOEN

**Pouvoir :** Marie-Annick LE BOURNAULT à JM de MONICAULT

**Absente excusée :** Ariane de LAVILLEON,

|                                     |
|-------------------------------------|
| Nombre de conseillers en poste : 10 |
| Nombre de présents : 8              |
| Nombre de pouvoir : 1               |
| Nombre de votants : 9               |

Le sept décembre deux mil dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du compte rendu du 09 novembre 2018**
2. **Point financier**
  - Organisation, nouvelles contraintes de l'administration**
  - Information investissements BP 2018**
  - Avancement travaux cheminement et trottoirs route de Ménilles**
  - Orientation sur les projets d'investissements 2019**
3. **Point sur les prochains travaux**
  - Circuits « fond de vallée », coordination avec Pacy et Ménilles et création de boucles complémentaires entre Croisy et les berges rives gauche de l'Eure (vers Ménilles)**
  - Lancement des demandes de subvention pour 2019**
4. **Informations diverses et questions**
5. **Comité des fêtes : informations**
6. **Prochain conseil le 11 janvier 2019 à 18h 30**

---

✓ **Nomination d'un secrétaire :** Marcel Boucher

**1. - Approbation du compte rendu du 09 novembre 2018 : Accord sur le CR du conseil du 09**

**2. Finance :**

- ✓ Versement du solde de subvention au titre de la réfection des trottoirs devant la mairie (subvention du fond parlementaire – Hervé Maurey) 1571.51 €. Il reste possible une dépense de 1976.92 €HT. Le conseil propose de ne pas utiliser cette somme n'ayant pas de travaux facturables dans les 10 prochains jours et de solder la ligne comptable.
- ✓ Retour du tracteur après réparation. Coût de la réparation = 2 216.33 € TTC.
- ✓ Facture Géomètre pour acquisition de la bande parcellaire suite à division du terrain cadastré AB50 de Mme Van Lith : 1 044.00 € TTC
- ✓ Maintenance des radars pédagogiques : proposition du fabricant d'une maintenance et réparation gratuite et assistance téléphonique pour 199€ HT par radar.

Le conseil après délibération ne souhaite pas donner suite à cette proposition. Voir cependant si Boursin souhaite prendre cette garantie.

- ✓ DM4 : le maire présente au conseil la nécessité de faire une modification du budget pour pouvoir réaliser le paiement des salaires en fin d'année 1700€ (paiement des charges sur salaires)

DM4 : Le conseil approuve à l'unanimité cette modification de budget et décide de reporter la somme de 1 700€ du chapitre 615231 (voirie) au chapitre 12 charges de personnel.

### 3. Organisation

- ✓ **Document unique de prévention des risques et de sécurité.** Les vêtements commandés chez PROTEC à Saint Marcel ont été livrés mercredi dernier 5 décembre (686.00 €TTC). Une réunion avec le personnel et le 1<sup>er</sup> adjoint sera organisée à la mi-décembre pour faire le point sur les actions exigées dans le document unique et relancer celles qui n'ont pas été faites.
- ✓ **Salaire, prélèvement à la source :** un logiciel supplémentaire à celui de la paye a été acheté pour permettre de gérer la procédure imposée : Coût : 290 € HT. Julie a enfin pu avoir tous les éléments pour réaliser les calculs pour chacun des agents. Les fiches de payes pourront ainsi être conformes au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- ✓ **Création d'un dispositif d'appui à la mise en œuvre du délégué à la protection des données :** attente réponse de la SNA pour la centralisation des demandes des communes. La majorité des communes du canton n'a rien engagé actuellement.
- ✓ **Listes électorales :** création des listings conformes aux exigences de l'INSEE pour une gestion nationale des listes

La composition de la commission de contrôle de la révision des listes électorales est la suivante :

- **Membres du conseil municipal :** titulaire : Jacky Sabourin – suppléante : Marie Annick Le Bournault
- **Délégué du Préfet :** titulaire : Catherine de Monicault - suppléante : Aurélie Chatelain
- **Délégué du tribunal :** titulaire : Didier Escartin – suppléant : Freddy Bizard.
  - ✓ **Dématérialisation des actes administratifs** mise en place d'un logiciel « Actes » maintenant obligatoire. Utilisation pour le budget, les délibérations, les appels d'offre...
  - ✓ **Plateforme d'enregistrement dématérialisé des demandes de subvention (DETR).** Cette nouvelle plateforme créée par la préfecture et le conseil départemental doit maintenant être obligatoirement être utilisée pour les prochaines demandes de subvention (voie douce fond de vallée et trottoirs)

### 4. Information investissements BP2018 :

- ✓ **Restauration roue du moulin :** travaux finis. Réception des travaux réalisés ; Facture payée conforme au devis. Subventions en cours de versement
- ✓ **Voie douce, phase 1, avancement des travaux Ménilles-Croisy :** conformes au planning. Seront terminés avant la trêve de Noël à l'exception des traçages des peintures et peut-être aussi la plantation des arbustes.

*Le conseil demande que soient plantés des piquets dans les zones de plantation pour accompagner la visibilité des zones végétalisées et éviter aux voitures de venir rouler sur les bas cotés. Ces poteaux seront équipés de collerettes phosphorescentes dans leur partie supérieure.*

### 5. Point sur les prochains projets d'aménagement du fond de vallée.

- « voie douce phase 2, fond de vallée »,  
Attente réaction de la ville de Pacy sur les acquisitions de terrains : pas de nouvelle.  
Relance à faire auprès des maires de Pacy et de Ménilles.
- Boucles complémentaires entre Croisy et les berges rives gauche de l'Eure (coté Ménilles)**

Suite à la concertation avec la SNA, il nous est bien possible de postuler des aides pour la création de nouveaux tracés de voix douces en 2019. Suite au dernier conseil, il avait été décidé de lancer un projet pour 2019-2020, voire 2021 de deux boucles complémentaires (A et B) de tracés de voies douces dans le secteur



| Estimations projet boucle B  |                    |                    |
|--|--------------------|--------------------|
|  | cout HT            | cout TTC           |
| <b>frais de clotures</b>   |                    |                    |
| boucle B   | 6 400.00 €         | 7 680.00 €         |
|  |                    |                    |
| <b>Deboisement, terrassement, maçonnerie</b>                             |                    |                    |
| boucle B   | 14 500.00 €        | 17 400.00 €        |
|  |                    |                    |
| <b>ouvrages sur le béchet</b>  |                    |                    |
| passerelle   | 10 000.00 €        | 12 000.00 €        |
| restauration vannage 1/3   | 1 666.67 €         | 2 000.00 €         |
|  |                    |                    |
| <b>Aquisition de terrain</b>   |                    |                    |
| Parcelle B07 moulin de Bechet 600 m2<br>( cession gratuite)              | 0.00 €             | 0.00 €             |
| Parcelle B 28 P de Monicault 585 m2                                      | 1 800.00 €         |                    |
| frais de notaire   | 500.00 €           |                    |
|  |                    |                    |
| installation de mobiliers et de<br>panneaux de signalisation touristique | 3 500.00 €         | 4 200.00 €         |
|  |                    |                    |
| <b>total</b>   | <b>38 366.67 €</b> | <b>46 040.00 €</b> |

Après Délibération, et afin de pouvoir lancer les actions de demande de subventions à la SNA puis à la préfecture (DETR et ADSIL), et les procédures pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la création de ce projet, le conseil valide à l'unanimité l'aspect technique et financier de ce projet de création de la boucle B dont le financement fera l'objet d'une inscription au chapitres des dépenses et recettes de subvention du budget 2019 pour un montant de dépenses de 39 000€ HT tel qu'il a été précédemment expliqué.

Pour la réparation du vannage sur le Bechet, le conseil propose de lancer les devis nécessaires afin de monter le dossier de participation de l'ASCO et du SIRE 2 (financement 1/3 pour l'ASCO, 1/3 pour le SIRE 2 et 1/3 pour le propriétaire. La TVA est prise en charge par le SIRE 2). Ces dépenses seront également inscrites au chapitre des dépenses du BP 2019

#### c. **Projet de réfection des trottoirs entre la mairie et le pont du moulin (Bras Sagout)**

La continuité des trottoirs conduisant au giratoire est mise à mal par la vétusté des trottoirs entre la mairie et le pont sur le bras Sagout. Le maire propose au conseil de réaliser la réfection de cette partie qui permettra ainsi d'avoir un cheminement correct de Ménilles jusqu'à l'intersection de la route de Vaux et le chemin de la cavée Marceau. Il est aussi prévu par la direction des ouvrages du département, la réfection des parapets du pont avec élargissement de des trottoirs à 1m20. Dans ce projet, on y associe aussi la réfection de la portion du chemin des vieilles pâtures le long du muret du cimetière.

Le coût des travaux se monte à 14 000 € HT. Les subventions pourraient se monter à 60%

Le conseil après délibération valide à l'unanimité l'aspect technique et financier de la réfection des trottoirs entre la mairie et le pont sur le bras Sagout. Ces dépenses et ces recettes de subventions seront portées au chapitre dépenses et recettes du budget 2019 pour un montant de dépenses de 14 000€ HT tel qu'il vous a été précédemment expliqué. Le conseil demande au maire de constituer les demandes de subventions à la SNA puis à la préfecture (DETR et ADSIL),

### 6. **Information réunions syndicales et SNA**

d. **SNA, parlement des maires le 6 décembre 2018** : le maire présente la synthèse des débats relatifs aux points suivants :

- Village des marques Mc Arthur démarrage des travaux en Janvier pour une fin en début

2020. 600 emplois créés.

- Retex commissions et mesures testées depuis octobre
- Intérêt communautaire et maison de service public
- Point aggro numérique : déploiement Wi-Fi public, portail citoyen déploiement de la fibre.
- Santé: la compétence de SNA et les actions menées
- Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- Point d'information sur les remboursements transports publics
- Poteau incendie

Questions diverses

- Instruction du Droit des Sols
- Véhicule propre
- Fonds de concours (combien de dossiers et prochaines étapes)

e. **Syndicat de voirie** : accord à priori pour refaire tout le haut de la cote du haut Croisy en enrobé à chaud.

## 7. Informations diverses :

✓ **Chapiteau** des tentes de la commune à changer: Suite à notre mission au salon des maires, nous avons négocié un rabais de 10% soit les deux chapiteaux pour 1861.92 € TTC

Le conseil, après délibération, vote à l'unanimité l'investissement de deux chapiteaux de 40 m2 et de les inscrire au chapitre dépenses des investissements du budget 2018 avec récupération de la TVA. DM5 : Le conseil vote aussi à l'unanimité une DM (5) pour le transfert de la somme de 2000 € du compte 615231 (voirie).sur cette nouvelle ligne de dépense d'un montant de 2000 €.

✓ **Bacs à sel pour la cote du haut Croisy proposition d'achat de 3 bacs**  
Le coût d'investissement se situe entre 250 € TTC et 350 € TTC par bac.

Le conseil vote à l'unanimité l'investissement de 3 bacs à sel en prévoyance de cet hiver. Le Montant de l'investissement se monte à 1000 € TTC.

DM6 : Une DM (6) est votée à l'unanimité pour la création d'une ligne de dépenses d'investissement de 1000 € avec transfert de 1000 € du compte 615231 (voirie) pour l'approvisionnement.

✓ **Mission en bourgogne pour récupérer 6 roues de charrettes.** Le conseil remercie vivement Mr Arthur Bataille et sa conjointe pour le prêt de son van.

✓ **Remise de prix des villages et villes fleuries le lundi 3 décembre :** obtention du prix de l'aménagement urbain. *Le jury départemental a particulièrement apprécié la qualité de l'aménagement de la nouvelle mairie et de ses abords. Le soin attentif apporté à la préservation des éléments patrimoniaux (four à pain, murs anciens ... complète les efforts de fleurissement réalisés dans l'ensemble du village. Bravo pour la qualité des installations dévolues aux services techniques et aux agents communaux. Le jury propose le prix de l'aménagement urbain.*

✓ Courrier reçu de la **copropriété du Moulin de Croisy** pour questions diverses : réponse à faire après analyse précise.

*Le conseil souhaite avoir la copie du courrier pour l'analyser. Le maire propose d'organiser une réunion spécifique sur ce sujet, pour ceux qui le désirent.*

✓ **Elagage des arbres dominant le réseau routier** : pour les routes départementales en dehors des zones urbaines, une action a été engagée par l'agence routière de Vernon, pour faire réaliser les élagages des branches dépassant sur le réseau routier comme l'exigent les règlements de la voirie

Pour les vicinales et pour les zones urbaines l'action est de la responsabilité de la commune. Le conseil donne son accord pour envoyer un courrier aux propriétaires pour leur demander de faire réaliser les travaux d'élagage des branches dépassant sur la chaussée.

Le conseil, après délibération demande au maire de faire un arrêté d'élagage des branches et arbres dépassant sur la chaussée par les propriétaires

#### **8. Information et projets du CCAS**

**Nombre de repas au moulin du Bechet : 26 repas.** Présences confirmées de Pascal Lehongre, Cécile Caron et Séverine Gipson.

**Nombre de colis à distribuer : 9 colis.**

**Nombre de colis donnés pour une action caritative : 12 colis**

Le maire propose cette année de verser la moitié de la somme au secours catholique et l'autre moitié au profit de l'association « Cœur d'Argan » par l'intermédiaire d'Audrey Pruvot, gérante du moulin du BECHET. Les fonds récoltés par cette association servent à lutter contre les cancers féminins.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le partage des dons, soit 210 € au secours catholique et 210 € à l'association Cœur d'Argan**

Décès de Gisèle THOMIN, le 26 novembre 2019

**9. Question et décisions. Nids de Frelons asiatiques : A la demande de Luc Baudry, il est décidé de faire l'inventaire des nids existants et de faire appel à un spécialiste pour la destruction de ces nids. Le conseil donne son accord pour prendre en charge le financement de ce travail.**

#### **10. Comité des fêtes :**

- **Assemblée générale organisée le 22/11/2018 : Changement de président Cyril laisse sa place à Julie Lainé et Aurélie Chatelain.** L'analyse prévisionnelle pour 2019 du budget montre un déséquilibre de 1005 €. Le conseil donne son accord pour donner une subvention de 1005 €. Le conseil souhaiterait cependant que les recettes prévisionnelles des manifestations soient inscrites dans le budget pour rééquilibrer les comptes.
- **Programme des prochaines festivités.**
  - **Date à retenir :**
  - **Le dimanche 9 décembre :**
    - ✓ **Noël :** réservation d'un sapin de 4 m pour l'illumination de la place avec invitation du comité des fêtes à la soirée du dimanche 9 décembre pour le lancement de l'illumination du village. Un autre sapin sera disposé sur la place du château d'eau (h = 3m) ; **Installation de la crèche dans l'église chauffée** accompagnée d'un vin chaud offert par le comité des fêtes après l'illumination du sapin le 9 décembre au soir.
  - **Date du Noël des enfants et vœux du maire : le 13 janvier 2019**

#### **11. Dates à retenir :**

- **le dimanche 16 décembre,** repas des anciens de la commune au moulin du Bechet
- **Le jeudi 20 décembre : conseil communautaire des délégués SNA**
- **Le mardi 18 décembre à 18 h,** vœux du maire aux conseillers et au personnel
- **Prochain conseil vendredi 11 janvier 2019 à 18h30**

Le Maire,



Jean Michel de Monicault